

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

La ministre de la Justice reçoit l'ambassadeur de Cuba : les sanctions pénales entre les deux pays en question

JNE
Libreville/Gabon

Le projet de convention relatif à l'exécution des sanctions pénales entre le Gabon et Cuba figurait au menu des échanges que la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a eus dernièrement à son cabinet avec le diplomate cubain, Llusif Sadin Tassé. Concrètement, l'ambassadeur de Cuba au Gabon a souhaité connaître la suite que les autorités gabonaises ont donnée à ce projet que son pays leur a soumis. En réponse, la garde des Sceaux a porté à l'attention de son hôte que le texte avait déjà été examiné par les services techniques du ministère et que les propositions d'amendement seront transmises à la partie cubaine, conformément aux procédures habituelles. Se réjouissant de cette avancée,

Llusif Sadin Tassé a indiqué que dès réception des propositions d'amendement de la partie gabonaise, il les transmettra, pour appréciation, aux autorités compétentes de son pays. Les deux personnalités ont exprimé leur ferme volonté de voir aboutir la signature de cet important accord de coopération avant la fin de l'année en cours.

En effet, au regard de l'intensité des relations entre les deux pays, et de la présence respective des ressortissants de chacun d'entre eux sur le territoire de l'autre, il est devenu urgent de mettre en place un cadre de coopération dans le domaine judiciaire.

Par ailleurs, le diplomate cubain a fait part au ministre de la Justice des difficultés actuellement rencontrées par son pays au plan économique, du fait du blocus imposé par les États-Unis depuis bientôt 60 ans et du plan sanitaire avec la persistance de l'épidémie de Covid-19, notamment à La Havane.



La ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, s'entretenant avec l'ambassadeur de Cuba au Gabon, Llusif Sadin Tassé.

Tout en félicitant le Gabon pour sa bonne maîtrise de la situation sanitaire et sa gestion efficace de cette crise, il a néanmoins exprimé son optimisme en ce qui concerne la situation de Cuba, sur le point d'expérimenter un

vaccin contre cette épidémie qui secoue le monde. L'audience accordée au diplomate cubain intervenait quelques semaines après la tenue de la 75e session de l'Assemblée des Nations unies (Onu) où Cuba a été

élu membre du Conseil des droits de l'Homme de l'Onu, grâce au soutien des pays amis, dont le nôtre. Aussi, Llusif Sadin Tassé a-t-il transmis les remerciements de son État au Gabon, pour avoir soutenu sa candidature.

Six personnes écrouées à Port-Gentil pour avoir défié l'autorité



La prison centrale de Port-Gentil où viennent d'être écroués six tenanciers de bistrot et de restaurants.

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

CINQ Gabonais (Kevin Mvane Ngoua, 29 ans, Jacques Alexandre Tonda, 51 ans, Alain Tsamba, 38 ans, Larry Igama, 25 ans, Clemencia

Ngouéré, 30 ans) et une Camerounaise, Salomé Kwayébé, 22 ans, sont actuellement en prison à Port-Gentil, pour mise en danger d'autrui, en référence à la note numéro 1501/CCFPN/CCSUOL-DGOPS-CAB, du 28 septembre 2020, portant ren-

forcement des dispositions sécuritaires, relatives à la lutte contre le Covid-19 sur l'ensemble du territoire national.

Aussi bien en enquête préliminaire qu'au parquet de la République, les intéressés ont reconnu sans ambages les faits, notamment ceux d'avoir ouvert illégalement des débits de boissons et des restaurants. Lesquels commerces restaient précisément ouverts au-delà de 20 heures, sans tenir compte des mesures édictées par le gouvernement.

Ils ont justifié leur acte répréhensible en expliquant qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'exercer leurs activités commerciales pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Ils méditent actuellement sur leur sort au pénitencier du Château, dans l'attente de leur procès.

Des blessés dans un accident à Zomoko



L'accrochage entre les deux véhicules a fait des blessés.

ENA
Libreville/Gabon

UN accident de la route a eu lieu, dimanche, dans la zone de Zomoko (département de l'Okanoko), près de Mitzic. Y étaient impliqués, un bus de l'agence Le Transporteur Voyages et un camion de transport de boissons. Roulant dans le sens Mitzic-Libreville, le bus a percuté,

dans la zone du chantier forestier, l'arrière du camion chargé de casiers de boissons qui roulait devant lui. Jusque-là, nous n'avons pas suffisamment d'éléments sur les circonstances de cet accrochage qui s'est produit dans la journée.

Même si des pertes en vies humaines ne sont pas à déplorer, l'accident a tout de même fait de nombreux blessés parmi les occupants du bus et occasionné des dégâts matériels sur les deux véhicules.

Les blessés ont été acheminés au centre médical de Mitzic. Un bus et un camion ont été dépêchés sur les lieux pour conduire les clients à leur destination ainsi que leurs bagages.